

Les mégabassines, symbole d'un agrobusiness intenable ou réponse adaptée aux sécheresses ?

 [lemonde.fr/planete/article/2022/11/03/les-megabassines-symbole-d-un-agrobusiness-intenable-ou-reponse-adaptee-aux-secheresses_6148374_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/11/03/les-megabassines-symbole-d-un-agrobusiness-intenable-ou-reponse-adaptee-aux-secheresses_6148374_3244.html)

- [Planète](#)
- [Agriculture & Alimentation](#)

Les affrontements à Sainte-Soline, samedi, ont non seulement rappelé les problèmes de la gestion de l'eau dans la région, mais surtout l'opposition entre deux visions de l'agriculture.

Par [Martine Valo](#)

Publié le 03 novembre 2022 à 17h00, mis à jour le 05 novembre 2022 à 06h06
Lecture 5 min.



La réserve d'eau SEV17, à Mauzé-sur-le-Mignon (Deux-Sèvres), le 7 octobre 2022. -/ AFP

La polémique sur les retenues d'eau à usage agricole est montée d'un cran après les manifestations à Sainte-Soline, dans les Deux-Sèvres, marquées par des heurts, samedi 29 octobre. « No bassaran ! » : avec ce slogan, le collectif Pas une bassine de plus ! réclame un moratoire. Environ 600 000 plans d'eau de toutes tailles constellent la métropole, bien que leur nombre exact reste inconnu. Essentiellement aménagés par les humains, beaucoup sont inutilisés, oubliés même. Toutefois, dans le contexte du

changement climatique, des centaines de nouvelles grandes retenues sont en préparation pour l'irrigation. Certaines sont aménagées dans un certain consensus, d'autres volontairement endommagées comme en Vendée en août, plusieurs sont illégales, par exemple à Caussade, dans le Lot-et-Garonne. Tour d'horizon des questions posées par leur développement.

Lire aussi : Les opposants aux mégabassines de Sainte-Soline lancent un « ultimatum » au gouvernement

« **Mégabassine** » ou « **réserve de substitution** ». Pour ses détracteurs, le modèle de réservoir prôné dans le Poitou est le symbole d'un agrobusiness intenable à l'ère du changement climatique. Pour ses promoteurs, il constitue au contraire une réponse adaptée aux sécheresses qui ne vont pas manquer de se multiplier, réduisant les rendements et laissant les agriculteurs démunis. Il se compose d'un bassin artificiel, excavé, rendu étanche par une membrane en plastique et entouré de digues. Celui de Sainte-Soline est le plus important des seize qui doivent équiper d'ici à 2025 le bassin de la Sèvre Niortaise-Marais poitevin – essentiellement situé dans le département des Deux-Sèvres. Il sera bordé de murs de 8 mètres de haut pour un volume total de 720 000 mètres cubes et une capacité officielle de 628 000 mètres cubes, et s'étendra sur 10,2 hectares. A raison d'un débit de 615 mètres cubes par heure, en provenance de sept forages ; il faudra une quarantaine de jours pour le remplir.

En effet, à la différence d'une retenue collinaire, qui récupère les précipitations ruisselant sur le sol, d'un barrage sur une rivière ou d'une dérivation partielle d'un cours d'eau, les grandes bassines sont remplies quasi exclusivement en puisant dans les nappes souterraines, en complétant éventuellement par le puisage de rivières. Des dispositifs de pompage fonctionnent en continu pendant des mois pour les remplir. Dans les Deux-Sèvres, les gestionnaires des réservoirs agricoles ont l'autorisation de pomper du 1^{er} novembre au 31 mars, hors de la saison estivale.

Le principe du stockage. Il consiste à thésauriser la ressource en la prélevant l'hiver, afin de réduire les volumes soustraits à l'environnement pendant la période chaude, où elle manque le plus. Il apparaît a priori vertueux. L'eau qui tombe en excès en hiver est perdue, et file directement à la mer : tel est en substance l'argumentaire des défenseurs de ce principe, au premier rang desquels figure la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles. La mettre de côté reviendrait à l'emprunter avant de la rendre au milieu. Mais les volumes consommés ne reviennent pas forcément là où ils ont été prélevés. Selon une étude rendue publique par le ministère de la transition écologique en juin, la ressource en eau renouvelable a diminué en France de 14 % depuis 1990.

Considérer les pluies d'hiver comme une ressource perdue revient à ne considérer que le point de vue agricole. Car la faune et la flore aquatiques ont besoin de débits suffisants toute l'année. De même, sur le littoral, les élevages des conchyliculteurs ne peuvent se développer sans apport d'eau douce, les plages ont elles-mêmes besoin d'être rechargées par les sédiments charriés par les rivières. Surtout, c'est à ce moment-là que

les pluies peuvent s'infiltrer sans être absorbées par la végétation et donc recharger ainsi efficacement les nappes souterraines. Or, ce sont ces dernières qui soutiendront les sources en été.

La ressource à l'air libre. L'agriculture n'existe pas sans eau : tous les protagonistes s'accordent sur cette évidence. Mais Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne, complète la formule : « *Sans eau dans les sols.* » Le stockage à l'air libre expose la ressource au réchauffement et à l'évaporation, à la contamination par des cyanobactéries et au risque qu'un animal ne vienne s'y noyer. « *Les nappes sont déjà en tension, elles risquent de l'être encore plus tôt si on les fait baisser année après année,* avance le syndicaliste. *Nous défendons un modèle qui favorise l'infiltration de l'eau : des prairies, des haies et des cultures qui s'affranchissent des pesticides, ces pollueurs de la ressource.* »

Un coût important. Les contrats de territoires encouragés par l'Etat doivent associer dans leur élaboration les différents usagers de l'eau : distributeurs de l'eau potable, associations environnementales, professionnels du tourisme, pêcheurs, et bien sûr agriculteurs... En retour, les agences de l'eau apportent jusqu'à 70 % de subventions à la création de stockage. Pour la Sèvre Niortaise, l'investissement s'élève à 60 millions d'euros : de quoi financer les seize lacs artificiels capables de réserver 5,5 millions de mètres cubes pour l'agriculture, alors que la zone a déjà suffisamment de bassins installés pour stocker 2 millions de mètres cubes. Le secteur en réclamait initialement dix-neuf, mais a dû revoir ses exigences à la baisse sous la pression des opposants aux mégabassines et après le rappel à l'ordre d'une mission d'inspection dépêchée par le gouvernement, en 2018. Celle-ci concluait à une surévaluation de ses besoins par la profession.

Une efficacité discutée. « *La Vendée a commencé à s'équiper il y a quinze ans, elle a vingt-sept retenues, et cela fonctionne très bien,* assure Thierry Boudaud, président de la Coop de l'eau 79, qui porte le projet de réserves dans les Deux-Sèvres. Il décrit la spécificité de son territoire, dont la nappe, peu profonde, est très réactive et se rechargerait rapidement. Selon lui, « *passé les cent premiers millimètres de pluie, les suivants vont ruisseler de toute façon vers la mer* ». Il rappelle qu'à terme les bassines vont conduire à l'abandon de 300 forages pour l'irrigation sur les 600 actuels, et qu'en contrepartie des financements publics importants, l'accès à l'eau est conditionné à des engagements des agriculteurs : plantation de haies d'ici à trois ans, maintien d'une couverture végétale, réduction de 50 % des pesticides. Ce dernier chiffre correspond à l'objectif national du plan Ecophyto. « *Nous, nous allons le faire* », promet M. Boudaud.

François-Marie Pellerin, vice-président de la Coopération pour la défense du Marais poitevin, est l'un des très rares défenseurs du projet parmi les membres d'associations environnementales. « *Nous avons décidé d'accompagner cet outil, même s'il peut être amélioré, parce qu'il définit des règles collectives et que le sujet est tellement important. C'est un pari* », résume ce militant.

Une répartition problématique de l'eau. L'un des principaux reproches fait aux bassines agricoles est leur iniquité. Car, si tous les agriculteurs qui irriguent doivent obligatoirement payer leur adhésion au dispositif, seules 230 exploitations seront raccordées aux bassines dans les Deux-Sèvres, ce qui représente 435 agriculteurs sur 847, selon la coopérative de l'eau. Le premier réservoir, réalisé à Mauzé-sur-le-Mignon, dessert six fermes. La deuxième, à Sainte-Soline, doit en alimenter de douze à quinze. Celles qui ne seront pas desservies vont continuer à puiser dans l'environnement. A moins d'être frappées par une interdiction préfectorale décidée en situation de crise durant l'été. Il leur faudra alors obtenir une éventuelle dérogation pour arroser. Les réservoirs déconnectés du réseau hydrographique, comme les mégabassines, échappent, eux, à ces arrêtés.

Lire aussi : « Il faut engager une réflexion démocratique sur le partage de l'eau »

Le modèle agricole en question. Les céréales représentaient encore plus de 70 % des surfaces irriguées du bassin de la Sèvre Niortaise en 2018. La chambre d'agriculture du département souligne que la part du maïs, très gourmand en eau en août, a été divisée par 2 depuis dix ans dans l'ancienne Poitou-Charentes, région très fréquemment frappée par de sévères sécheresses et par des arrêtés concernant des restrictions d'eau de longue durée. Les agriculteurs ont-ils déjà trop prélevé dans la nappe souterraine, ou celle-ci pâtit-elle uniquement d'un manque de pluie ? La région est en tout cas classée « zone de répartition des eaux » par l'Etat, ce qui signifie qu'elle connaît un « déséquilibre durablement installé entre la ressource et les prélèvements en eau existants ». Elle doit donc impérativement réfléchir à son approvisionnement et à sa façon de partager l'eau. Certains experts estiment que la sécurisation de l'approvisionnement pour l'irrigation a de grandes chances de ne répondre que ponctuellement aux défis du réchauffement, repoussant d'autant la mutation des pratiques et des cultures vers des modèles plus résilients.

Martine Valo